

# **PLAN DES OPERATIONS PAR PAYS**

**Pays: Sénégal**

**Année de Planification: 2002**

**La Délégation du HCR au Sénégal va couvrir les aspects de programme et de protection en Gambie, en Guinée Bissau et au Mali qui n'auront plus de Bureau du HCR à partir du 1er janvier 2002. Les budgets pour les activités du HCR dans ces pays sans présence du HCR sont incorporés dans le budget du bureau du HCR du Sénégal.**

## **Première partie: Résumé du Comité Exécutif**

### **a) Contexte et Populations bénéficiaires**

#### Contexte politique:

L'année 2000 a été marquée au Sénégal comme en Guinée Bissau par l'alternance politique à la faveur d'élections présidentielles démocratiques qui ont porté au pouvoir en Guinée-Bissau, Mr. kumba Yala du Parti pour la Rénovation Sociale (PRS) et au Sénégal, Me Abdoulaye WADE, candidate du Parti Démocratique Sénégalais (PDS). Si le caractère transparent du scrutin vient renforcer une tradition de stabilité politique au Sénégal, par contre en Guinée Bissau, il marque le début d'une transition politique qui sera difficile, en raison de l'histoire de cette jeune république.

#### Situation de sécurité:

Bien que les cinq pays présentent une relative stabilité, il y a lieu de relever que la situation de sécurité en Casamance affecte non seulement le Sénégal, mais aussi la Gambie et la Guinée-Bissau. En effet, la rébellion du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) en lutte armée contre le pouvoir central du Sénégal depuis 1982 est une source d'instabilité pour toute la sous-région pour avoir entraîné de part et d'autre de la frontière nord et sud de la région casamançaise des déplacements de populations civiles qui ont cherché refuge tant en Gambie qu'en Guinée Bissau.

#### Aspects de protection:

Avec la recrudescence de l'insécurité en Sierra Léone et au Libéria, la persistance des troubles et de l'instabilité en RDC et la détérioration de la situation de sécurité en Guinée Conakry, on a assisté en 2001 à une croissance continue du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile tant au Sénégal que dans le reste des pays couverts par la Délégation de Dakar. Ce nouveau groupe de réfugiés a tendance à s'installer de préférence dans les villes où cependant les possibilités d'auto-prise en charge sont limitées.

En plus de cette population de réfugiés et demandeurs d'asile urbains, on relève une population plus importante de réfugiés installés en milieu rural: réfugiés mauritaniens au nord du Sénégal, réfugiés sénégalais au Sud de la Gambie et au Nord de la Guinée Bissau. Bien que ne bénéficiant plus de l'assistance matérielle du HCR, les réfugiés installés en milieu rural continuent cependant de jouir de la protection du HCR. En effet, dans ce cadre, la Délégation recherche activement des solutions durables par le biais du rapatriement volontaire, de l'intégration locale ou de la réinstallation selon les cas.

Cependant, devant la complexité des problèmes de protection liés à la présence des réfugiés et des demandeurs d'asile tant en milieu urbain qu'en milieu rural, la Délégation s'attellera à renforcer les capacités institutionnelles des commissions nationales d'éligibilité, des cellules de gestion et/ou de coordination des réfugiés et des ONG's de défense des droits de l'Homme à travers des programmes de formation et de promotion.

Rôle du HCR:

La Délégation HCR de Dakar couvre actuellement le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, le Cap-Vert et le Mali. Avec la décision de fermeture des Bureaux de Banjul (Gambie) et de Bamako (Mali) en fin 2001, le champ de compétence de la Délégation va être donc étendue.

La Délégation de Dakar gère dans sa zone une population de 53.365 réfugiés et demandeurs d'asile. Elle assure leur protection et apporte assistance aux plus nécessiteux. La protection s'exerce non seulement à travers le suivi de l'application des principaux instruments juridiques internationaux dont sont signataires les cinq pays qui relèvent de l'autorité de la Délégation, mais aussi à travers le fonctionnement normal des Commissions Nationales d'Eligibilité au statut de réfugié.

Le suivi des activités de protection et d'assistance est assuré respectivement par les unités de Protection et de Programme de la Délégation qui coordonnent le travail des partenaires opérationnels et des Gouvernements. Les aspects de protection occupent une place importante dans les activités de la Délégation compte tenu des flux et reflux de réfugiés constatés ces derniers mois aux frontières entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau, en plus de la recherche de solutions à la situation des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali, eu égard aux perspectives incertaines dans les pays d'origine.

Revue populations bénéficiaires et thèmes ciblés:

Le programme d'assistance en 2002 concerne principalement les réfugiés et demandeurs d'asile urbains concentrés pour l'essentiel dans les capitales (Dakar, Banjul, Bissau et Bamako) et à un degré moindre les réfugiés en milieu rural qui sont pour la plupart dans une situation précaire liée à l'évolution de la situation politique (Mauritaniens) ou militaire (Sénégalais) dans leur pays d'origine respectifs.

Le tableau suivant présente les populations bénéficiaires du programme 2002 par pays et par nationalité:

	SEN	MAU.	S.L	LIB	RWD	Divers	TOTAL
<b>Réfugiés et demandeurs d'asile urbains:</b>							
SENEGAL			714	436	346	1.520	3.016
GAMBIE	3.084		6.169	860		169	10.282
GUINEE BISSAU			777	249		53	1.079
MALI		203	1.819	436	108	608	3.174
<b>S/Total</b>	<b>3.084</b>	<b>203</b>	<b>9.479</b>	<b>1.981</b>	<b>454</b>	<b>2.350</b>	<b>17.551</b>
<b>Réfugiés ruraux:</b>							
SENEGAL		19.700					19.700
GAMBIE	2.500		1.060				3.560
GUINEE BISSAU	6.554						6.554
MALI		6.000					6.000
<b>S/ Total</b>	<b>9.054</b>	<b>25.700</b>	<b>1.060</b>				<b>35.814</b>
<b>Total</b>	<b>12.138</b>	<b>19.903</b>	<b>10.539</b>	<b>1.981</b>	<b>454</b>	<b>2.350</b>	<b>53.365</b>

Questions de priorité:

La Délégation fait des femmes réfugiées le point central de ses préoccupations. A cet égard, le programme 2002 leur réserve une part prépondérante. Elles sont encouragées et soutenues dans toutes les activités de promotion sociale et économique à travers l'éducation et la formation, mais aussi à travers les activités génératrices de revenus. Leur participation à des activités communautaires en synergie avec les associations féminines facilitera leur intégration locale et contribuera à leur information sur leurs droits.

Les enfants, les personnes âgées et les handicapés sont également pris en compte en tant que groupes vulnérables: droit à l'éducation pour les enfants et mesures spécifiques d'accompagnement en faveur des personnes âgées et des handicapés.

L'environnement constitue également une priorité qui se traduira par des actions de reboisement et de vulgarisation de l'utilisation de foyers améliorés qui seront développées par les réfugiés en milieu rural. Ces actions compenseront ainsi les effets de l'utilisation abusive du bois de chauffe.

Liens avec autres opérations dans la sous-région:

La plupart des pays couverts par la Délégation de Dakar abritent de fortes populations de réfugiés sierra-léonais et libériens dont le rapatriement est envisagé vers leurs pays d'origine respectifs par la Direction Régionale du HCR basée à Abidjan (DRACO). Sur ces deux dossiers, la Délégation de Dakar va travailler en étroite collaboration avec les autres délégations de la sous-région, compte tenu de la grande mobilité des réfugiés sierra-léonais et libériens.

Capacités et présence des Partenaires opérationnels:

Les partenaires opérationnels du HCR ont été retenus sur la base de leurs capacités institutionnelles afin d'exécuter correctement la mise en oeuvre des programmes de la Délégation. Sur le plan de la protection, aussi bien au Sénégal qu'au Mali, il existe une Commission Nationale d'Eligibilité au statut de réfugiés (CNE) opérationnelle, tandis qu'en Guinée Bissau et en Gambie, cette responsabilité est exercée par une Commission ad hoc d'Eligibilité en attendant qu'une loi sur le statut de réfugié soit adoptée dans ces deux pays. Sur le plan des programmes, le HCR s'appuie sur des ONG's locales ou internationales suivantes: l'Office Africain pour le Développement et la Coopération (OFADEC) pour le Sénégal, Adventist Development and Relief Agency (ADRA) pour la Guinée Bissau, Anglican Mission Development Ministry (AMDM) pour la Gambie et l'Association des Anciens Volontaires des Nations-Unies (AAVNU) pour le Mali.

Coopération inter-institutions:

Dans tous les pays couverts par la Délégation, la coopération avec les autres agences du Système des Nations-Unies se fait à travers la mise en oeuvre du "Common Country Assessment (CCA)" et du "United Nations Development Assistance Framework (UNDAF)".

En Guinée-Bissau, la coopération pour les activités de développement se fera également à travers les mécanismes de coordination du système des Nations-Unies et sur le plan humanitaire à travers le Comité qui sera mis en place en Août 2001 sous l'égide de l'UNOGBIS.

## b) Buts du Programme et Objectifs Principaux

<b>Nom de la population bénéficiaire:</b> Réfugiés Urbains	
<b>But :</b> Soins et Entretien	
<b>Objectifs principaux</b>	<b>Réalisations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés malades ou nécessiteux reçoivent l'assistance appropriée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leurs déplacements sont facilités;</li> <li>• Les structures médicales fonctionnent normalement;</li> <li>• Le suivi médical des malades est assuré;</li> <li>• Les campagnes d'IEC sont organisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les groupes vulnérables sont assistés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi social des bénéficiaires est assuré;</li> <li>• Des activités récréatives sont organisées au profit des enfants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés développent de petites activités économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de micro-crédits est mis en place.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les moyens adéquats sont mis à la disposition de la Commission Nationale d'Eligibilité (CNE) ou Commission ad hoc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dossiers de demandes d'asile des requérants sont traités avec soin et diligence.</li> </ul>
<b>Nom de la population bénéficiaire:</b> Réfugiés Urbains	
<b>But:</b> Education primaire, Secondaire et Formation Professionnelle	
<b>Objectifs principaux</b>	<b>Réalisations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves sont mis dans de bonnes conditions d'étude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les diverses allocations (transport, fournitures, etc.) sont payées régulièrement;</li> <li>• La couverture médicale est garantie.</li> <li>• L'orientation des élèves est assurée.</li> </ul>
<b>Nom de la population bénéficiaire:</b> Réfugiés Urbains	
<b>But :</b> Education Post Secondaire Programme DAFI	
<b>Objectifs principaux</b>	<b>Réalisations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les étudiants sont mis dans de bonnes conditions d'études.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bourses sont payées régulièrement.</li> <li>• La couverture médicale est garantie.</li> <li>• L'orientation des élèves est assurée</li> </ul>
<b>Nom de la population bénéficiaire:</b> Réfugiés Mauritanien au Sénégal	
<b>But:</b> Assistance Juridique	
<b>Objectifs principaux</b>	<b>Réalisations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés sont sensibilisés sur la naturalisation, le rapatriement et la réinstallation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et assister les candidats à la naturalisation à la constitution des dossiers.</li> </ul>